



Detournement de fond association.

Par **malouOOO**, le **17/02/2012 à 21:14**

Bonjour,rnrnJe ne m'y connais pas du tout en justice, mais je suis directrice d'une association depuis quelques mois. Nous avons fait beaucoup de soirées de danse afin de faire rentrer de l'argent sur un compte pour financer le gala. Mon problème c'est que je me suis rendue compte, en allant à la banque chercher des relevés de comptes, que notre bénévole qui faisait la comptabilité avait détourné plus de 15.000 €. Je l'ai appelée, elle m'a assuré qu'elle rembourserait la somme en totalité. Cependant est-ce qu'un accord à l'amiable est autorisé par la justice ? Ne suis-je pas entrain de me mettre en situation de complice ? rnrnMerci beaucoup à vous de vos réponses.